

1. ASSAINISSEMENT

1.1. GENERALITES

L'assainissement sera de type séparatif. Il sera constitué d'un réseau d'eaux pluviales de voirie, d'un réseau d'eaux pluviales de toiture et d'un réseau d'eaux usées.

Les réseaux eaux pluviales seront calculés selon l'instruction technique relative au réseau d'assainissement de 1977 pour la région 1 et pour une intensité décennale.

Les réseaux EU et EP seront posés en tranchée avec remblais en sable sous les voiries et en limon sous espaces verts. Les canalisations seront équipées de regards de visite pour leur entretien. Ces regards seront fermés par des tampons fonte série légère ou série lourde selon leurs emplacements.

1.2. ASSAINISSEMENTS

Réseaux eaux pluviales

Le réseau assurera la collecte des eaux de ruissellement des voiries et des eaux pluviales de toiture.

Le réseau eaux pluviales sera en béton ou PVC à joint caoutchouc, conforme à la Norme NF P 16.341 et NF P 15.332.

Les raccordements au bâtiment se feront par l'intermédiaire de regards de pied visitables et de regard de décompression (Réseaux siphonide) fermés par des tampons fontes verrouillable. Un contrôle caméra sera effectué sur les réseaux en fin de chantier.

Des bassins et noues de tamponnement à ciel ouvert seront créés dans les zones d'espaces verts. Ces bassins seront dimensionnés pour une pluie trentennale :

- Un bassin à ciel ouvert d'environ 1780 m³ sera créé au Nord du site pour collecter les eaux pluviales des nouveaux bâtiments, des aires de livraisons, des voies d'accès et des voies pompiers. Ce bassin se raccordera sur le réseau EP existant en limite de parcelle au Nord du site. Une station de relevage sera prévue avant rejet au domaine public. Le débit sera limité à 18 L/s.
- Une noue de tamponnement sera créée pour collecter les eaux pluviales des parkings véhicules légers et voie d'accès situées au Sud de la parcelle. Cette noue aura une capacité d'environ 240 m³. Ce bassin se raccordera sur le réseau EP public existant au Sud-Est de la parcelle. Le débit de rejet sera limité à 2 L/s.

Les eaux pluviales des parkings et aires de manœuvre seront traitées par phytoépuration, dans les bassins et noues de tamponnement, avant rejet (traitement garantissant un rejet < 5 mg/l).

Des regards à vannes seront prévus avant rejet au domaine public pour garantir l'isolement du site en cas d'incendie.

Réseaux eaux usées

Le réseau d'eaux usées sera réalisé en PVC à joint caoutchouc conforme à la norme NF P 16.341 et NF P 15-352. Ce réseau se raccordera sur le réseau d'eaux usées public existant à l'Est de la parcelle.

Ce réseau assurera la collecte des eaux usées sanitaires. Il sera conforme à la norme NF P 15.352.